

Termes et conditions de Roverway 2024

1. Définitions

- 1-1. **Roverway 2024** et sa direction sont ci-après dénommés "*Roverway*" ou "*Roverway 2024*". Roverway est chargé de veiller à ce que l'ensemble de son personnel et les membres de l'équipe de planification respectent les termes et conditions de Roverway 2024. Roverway est accueilli par les Guides et Scouts de Norvège (Speiderne i Norge) et le secrétariat est assuré par les Guides et Scouts YWCA-YMCA de Norvège. Les Régions Européennes de l'AMGE et de l'OMMS sont les employeurs du projet.
- 1-2. Le contingent et ses représentants sont ci-après dénommés le "*Contingent*". Les participants du Contingent, l'EIS, le EGC et les éventuels membres du personnel sont ci-après désignés collectivement comme "*les membres du Contingent*". Le Contingent est chargé de veiller à ce que tous ses membres adhèrent aux termes et conditions de Roverway 2024.

2. Participantes et participants

2-1. Participantes et participants

Les personnes âgées de 16 à 22 ans au début du camp (nées entre le 1er août 2001 et le 22 juillet 2008) peuvent participer à Roverway 2024. Ils doivent également être membres de l'AMGE ou de l'OMMS.

- 2-2. Les participantes et participants seront répartis en groupes de cinq à huit membres, ci-après dénommés "*patrouilles*". Il incombe au Contingent de gérer l'affectation des patrouilles et d'imposer toute autre restriction qu'il juge appropriée (par exemple, mais pas exclusivement, des limites d'âge et de limites de genre pour les patrouilles).

2-3. EIS et EGC

Les autres personnes qui souhaitent participer à Roverway et qui sont âgées de 23 ans ou plus (nées le 1er août 2001 ou avant) peuvent demander à faire partie de l'Equipe de service international (EIS) ou de l'Equipe de gestion des contingents (EGC).

- 2-4. Les participantes et participants des Organisations Membres de la Région Européenne du Scoutisme de l'OMMS ou de la Région Europe de l'AMGE seront prioritaires.

3. Inscription

- 3-1. La procédure d'inscription se déroulera en deux phases :

3-1.1 En septembre 2023, les Contingents pourront inscrire leurs membres. Pour les participantes et participants, l'inscription se termine à la fin du mois de décembre 2023, et pour l'EIS et l'EGC, l'inscription se termine en avril 2024.

3-1.2 En janvier 2024, les patrouilles du Contingent indiqueront leurs chemins préférés. Roverway procédera ensuite à l'attribution définitive des chemins jusqu'à la mi-février 2024.

- 3-2. Tous les participantes et participants, EIS et membres de l'EGC doivent être inscrits par le Contingent. Aucune inscription individuelle ne sera faite directement auprès de Roverway par l'un des membres du Contingent.



4. Frais de participation et paiements

4-1. Les Guides et Scouts de Norvège sont l'organisation hôte de Roverway. À ce titre, elle assume la totalité du risque financier du projet.

4-2. Frais de participation

Au printemps 2023, les catégories de frais de participation de Roverway 2024 ont été approuvées par le Comité conjoint. Les pays sont divisés en différentes catégories de frais de participation afin d'encourager les Guides et les Scouts de tous les pays à participer. L'approche des niveaux de frais de participation a été utilisée pour précédents événements internationaux Guides/Scouts et est basée sur le Produit intérieur brut par habitant et par pays. Les frais pour les participantes et participants, les membres de l'Equipe internationale de service (EIS) et de l'Equipe de gestion des contingents (EGC) sont les suivants :



<p>Participantés et participants - catégorie A</p> <p>Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Biélorussie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Géorgie, Monténégro, Macédoine du Nord, Roumanie, Russie, Serbie, Turquie, Ukraine</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 3'850.00</p>
<p>Participantés et participants - catégorie B</p> <p>Croatie, Grèce, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Slovaquie</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 4'950.00</p>
<p>Participantés et participants - catégorie C</p> <p>Chypre, Espagne, Estonie, Italie, Malte, Portugal, Slovénie, Tchéquie</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 6'050.00</p>
<p>Participantés et participants - catégorie D</p> <p>Allemagne, Autriche, Belgique, Finlande, France, Israël, Pays-Bas, Saint-Marin, Suède, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 7'150.00</p>
<p>Participantés et participants - catégorie E</p> <p>Danemark, Islande, Irlande, Liechtenstein, Luxembourg, Monaco, Norvège, Suisse</p> <p>... et tout autre pays non mentionné ci-dessus</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 8'250.00</p>
<p>EIS & EGC - catégorie A</p> <p>Membres de l'Equipe internationale de service (EIS) et de l'Equipe de gestion des contingents (EGC)</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 3'850.00</p>
<p>EIS & EGC - toutes les autres catégories</p> <p>Membres de l'Equipe internationale de service (EIS) et de l'Equipe de gestion des contingents (EGC)</p>	<p>Frais de participation en NOK</p> <p>NOK 4'950.00</p>



4-3. Paiements

Une facture sera envoyée à chaque Contingent selon le calendrier suivant :

	Janvier 2024	Mai 2024	Septembre 2024
Participant·es et participants	50%	50%	
Premier week-end HoC et RR	100%		
EIS, 2 ^{ème} week-end HoC et RR		100%	
Facture finale (y compris les frais supplémentaires éventuels ; des informations détaillées suivront)			100%

Tous les paiements doivent être effectués en couronnes norvégiennes (NOK).

Pour les deux versements les plus importants dus en janvier et mai 2024, un supplément de NOK 200 sera ajouté en raison de frais bancaires s'élevant à NOK 200.

- 4-4. Les frais couvrent l'hébergement, le programme et la restauration pour la durée de Roverway. Le transport entre le chamin et le camp principal est également couvert. Roverway assurera le transport vers la ville de Stavanger ou l'aéroport de Stavanger Sola (SVG) après Roverway. Les frais ne comprennent pas le transport vers le chemin ni le retour dans le pays d'origine du Contingent. Les autres frais accessoires, tels que les souvenirs et les snacks aux Food Houses, ne sont pas inclus dans le prix.
- 4-5. Roverway 2024 n'est pas responsable des pertes financières dues à des retards de transport ou à la perte d'objets personnels. Roverway n'est pas non plus responsable des frais médicaux encourus par les membres du Contingent qui ne sont pas directement liés à une négligence grave de Roverway ou de ses représentants. Roverway encourage toutes les parties concernées à envisager la souscription d'une assurance voyage et d'une assurance médicale pour le voyage.

5. Médias

- 5-1. Roverway peut avoir des photographes présents à tous les événements liés à Roverway 2024. Des photographies, des clips vidéo et des enregistrements audio peuvent être réalisés pour documenter le programme et les activités de Roverway. Ces supports peuvent être utilisés à des fins promotionnelles et documentaires. Tout le matériel créé ou capturé par Roverway ainsi que ses représentants reste la propriété de Roverway.
- 5-2. Le Contingent doit informer Roverway si l'un de ses participants, de ses membres de EIS ou de l'EGC demandent à ne pas être photographiés, filmés ou enregistrés. Roverway fera de son mieux pour répondre à cette demande, mais ne peut garantir que d'autres participants, membres de l'EIS ou de l'EGC ne prendront pas de photos ou d'enregistrements de la personne en question.



- 5-3. Les Contingents doivent encourager leurs participants, les membres de l'EIS et de l'EGC à respecter le droit à la vie privée d'autrui. Toutes les situations ne sont pas appropriées ou légales pour photographier ou enregistrer, et Roverway n'est pas responsable du contenu créé par les membres du Contingent.
- 5-4. Une personne peut à tout moment demander que les photographies, les clips vidéo ou la couverture audio la concernant soient retirés du site web et des canaux de médias sociaux de Roverway.

6. Conception graphique

- 6-1. Le logo officiel de Roverway 2024 ne doit pas être modifié sans l'accord préalable de Roverway.
- 6-2. Les Contingents sont invités à concevoir leurs propres logos de Contingents Roverway, à leur discrétion. Si les logos d'autres parties telles que l'AMGE, l'OMMS ou les Guides et Scouts de Norvège doivent être utilisés, le Contingent doit respecter leur guide de style et leurs droits de marque.

7. Annulations

- 7-1. Il ne sera pas possible de recevoir un remboursement des sommes versées à Roverway. Le Contingent sera tenu de payer les frais de participation des participantes et participants inscrits avant le 1er janvier 2024. Si une participante ou participant, un membre de l'EIS ou de l'EGC ne souhaite plus participer à Roverway 2024, le Contingent est invité à trouver un remplaçant. Il ne sera toutefois pas possible de réduire le nombre de participantes et participants, de membres de l'EIS ou de l'EGC après leurs dates limites d'inscription respectives, et le Contingent sera tenu de payer pour toutes les parties inscrites à cette date.
- 7-2. Si un Contingent souhaite annuler sa participation à Roverway 2024, il doit le faire avant la date limite d'inscription des participantes et participants. Il ne sera pas possible d'annuler sans responsabilité au-delà de cette date.
- 7-3. Si Roverway 2024 doit annuler l'événement en raison de l'insolvabilité, de la faillite ou de la négligence des Guides et Scouts de Norvège ou de l'un de ses représentants, les Contingents seront remboursés de toute somme payée à l'avance et ne seront responsables que des services fournis jusqu'au moment de l'annulation (tels que, mais sans s'y limiter, les réunions de Chefs et Cheffes de contingent (HoC) et de RoverRep auxquelles ils ont assisté). Si Roverway 2024 doit être annulé pour des raisons indépendantes de la volonté des Guides et Scouts de Norvège, veuillez consulter la clause de force majeure ci-dessous.

8. Force majeure

- 8-1. La force majeure est définie comme un cas qui échappe au contrôle de Roverway ou des Contingents respectifs. Un cas de force majeure peut être, sans s'y limiter, un incendie, une inondation, un tremblement de terre, un embargo, une pénurie, une panne de transport, une épidémie, une pandémie, un acte de guerre, un acte de terrorisme, une émeute, une grève, un lock-out ou toute autre perturbation sociale ou gouvernementale.
- 8-2. En cas d'annulation totale ou partielle de Roverway en raison d'un cas de force majeure, Roverway s'efforcera d'atténuer et de limiter l'impact du cas de force majeure. Si le cas de force majeure ne peut être limité, Roverway peut être amené à annuler l'événement. En cas d'annulation pour cause de force majeure, toutes les parties supporteront leurs propres frais imprévus. Roverway remboursera également toute somme reçue pour des frais remboursables non encore encourus. Si une partie de l'événement est annulée par Roverway pour cause de



force majeure, Roverway remboursera au prorata les frais remboursables non encore encourus.

- 8-3. Si un Contingent doit annuler sa participation pour cause de force majeure, il doit en informer immédiatement Roverway. Le Contingent fera tout son possible pour atténuer et limiter l'impact du cas de force majeure. Les parties entameront une discussion de bonne foi sur la possibilité de rembourser toute somme versée pour des coûts remboursables qui n'ont pas encore été encourus.
- 8-4. En cas d'annulation anticipée pour cause de force majeure, Roverway n'est pas responsable des frais supplémentaires occasionnés par la reprogrammation du voyage du Contingent. Roverway n'est pas non plus responsable des sommes supplémentaires dépensées par un contingent qui devra prolonger son séjour en Norvège en raison d'un cas de force majeure.

9. Inclusion et code de conduite

- 9-1. Roverway 2024 est un événement où chacune et chacun doit se sentir inclus et bienvenu. Nous ne tolérerons aucune discrimination physique ou verbale, quelle qu'elle soit. Toute infraction peut entraîner l'exclusion de Roverway 2024. Voir 7-3. pour plus d'informations. Tous les participants, tous les membres de l'EIS et l'ECG, tous le personnel et tous les membres de l'Equipe de planification sont traités avec respect et gentillesse.
- 9-2. Tous les participantes et participants à Roverway 2024 doivent respecter le code de conduite et suivre les cours préparatoires obligatoires d'*A l'abri de la mltraitance* qui leur sont assignés. Toutes les personnes concernées doivent également agir conformément à la législation norvégienne. Des infractions graves ou répétées peuvent entraîner l'exclusion de Roverway 2024. Voir 7-3. pour plus d'informations. Les violations graves de la législation norvégienne peuvent également être signalées aux autorités locales.
- 9.3. Roverway 2024 se réserve le droit d'exclure de l'événement, aux frais du contingent, tout participante ou participant, membre de l'EIS ou de l'EGC qui commettrait des infractions graves ou dangereuses pendant Roverway. Aucun remboursement ne sera effectué pour la partie de l'événement à laquelle les participantes ou participants n'auront pas assisté. Les Contingents seront tenus responsables de l'exclusion des mineurs de l'événement.

10. Aspect privé et collecte de données

- 10-1. Les Guides et Scouts de Norvège ont délégué le secrétariat de Roverway 2024 au YWCA-YMCA Guides et Scouts de Norvège. Le secrétaire général de l'association YWCA-YMCA Guides et Scouts de Norvège sera donc le contrôleur des données de Roverway 2024.
- 10-2. Afin d'organiser et de délivrer avec succès le Roverway 2024, les Guides et Scouts de Norvège doivent collecter et conserver certaines données personnelles relatives aux membres du Contingent. En enregistrant des informations personnelles, telles que son nom et sa date de naissance, la personne donne son consentement explicite à la conservation de ses données personnelles à des fins liées à la planification, à l'organisation, à l'exécution, à la documentation et à l'établissement de rapports sur Roverway 2024. L'inscription implique également l'acceptation explicite des termes et conditions de Roverway 2024. Toutes les données nécessaires à des fins de documentation ou de rapport seront conservées pendant la durée requise, tandis que toutes les données non essentielles seront supprimées après l'événement. Roverway traitera les données personnelles conformément aux exigences du Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et aux réglementations directement applicables au contexte de la fourniture et des services.
- 10-3. Les informations personnelles que nous détenons ou collectons ne seront pas partagées avec des tiers, sauf si cela est nécessaire pour la planification, l'exécution et la documentation de Roverway 2024.

- 10-4. Si le Contingent saisit des données au nom d'autres personnes (procuration), Roverway comprend que vous aurez déjà obtenu leur consentement pour que nous conservions leurs données personnelles. Roverway comprend que la procuration a reçu l'accord explicite de la personne concernée. Le mandataire (procuration) est responsable de l'accord de la personne concernée.

11. Gouvernance et litiges

- 11-1. Si, pour quelque raison que ce soit, une partie des termes et conditions devient invalide, illégale ou ne s'applique plus, les autres termes et conditions restent valables.
- 11,2 Les termes et conditions seront disponibles en français et en anglais. En cas de contradiction, la version anglaise prévaut.
- 11-3. Toute notification légale adressée à Roverway 2024 peut être envoyée par courrier électronique à management@roverway.no ou par courrier postal à :
- Roverway,
c/o Norges KFUK-KFUM-speiderne,
Postboks 6810,
St. Olavs plass,
0130 Oslo,
NORVÈGE
- 11-4. Tout désaccord ou litige éventuel entre deux ou plusieurs parties sera résolu par les parties concernées et les représentants de l'AMGE et de l'OMMS.
- 11-5. Roverway est régi et interprété par le droit norvégien. Tout litige découlant de l'événement ou lié à celui-ci qui ne peut être raisonnablement atténué sera réglé par le Tribunal de district d'Oslo.

Version: 20230718

